

DIRECTION GENERALE DE LA SBEE

DIRECTION COMMERCIALE ET DE LA CLIENTELE

05 FEV 2020

NOTE DE SERVICE N°0087/20/SBEE/DG/SG/DCC/SP

**Objet : Gratuité du raccordement au réseau électrique
Pour les PME et PMI de 140kVA à 160kVA.**

Vu les Statuts de la SBEE ;

Vu la Convention Collective du Travail de la SBEE ;

Vu le relevé n°0924/PR/SGG/SGAG2/SP-C du 07 novembre 2019 portant nomination
du Directeur Général de la SBEE ;

Considérant les nécessités de service

Le Directeur Général décide :

Article 1er : Objectifs

Dans le cadre de la promotion des nouveaux investissements, il est rendu gratuit sur toute l'étendue du territoire national, le raccordement au réseau électrique, des Petites et Moyennes Entreprises ou Industries (PME et PMI).

Cette gratuité a pour objectifs de :

- Améliorer le climat des affaires;
- Honorer la vision orientée client, prônée par la Direction Générale.

Article 2 : Raccordement au réseau électrique

Le Promoteur bénéficiaire de la présente mesure de gratuité fait sa demande en ligne via le site de la SBEE (www.sbee.bj) et est raccordé au réseau dans un délai maximum de 20 jours après la signature de son contrat.

Le Directeur Commercial et de la Clientèle, le Directeur Technique, le Directeur du Patrimoine et de l'Approvisionnement du Stock et les Directeurs Régionaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente note de service, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Patrimoine et de
l'Approvisionnement du Stock, ai



Ghislain BOUTIN

Ampliations : DG - SG - TOUS DIRECTEURS CENTRAUX - CHEFS DEPARTEMENT - TOUS DIRECTEURS REGIONAUX